

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 21 novembre 2025 à 20h00
à la Mairie de TAINTRUX.**

Date de convocation le 13 novembre 2025.

Membres présents :

Monsieur CHACHAY Pierre – Maire
Monsieur CUNY Jean-Luc - 1er adjoint
Madame RICATTE Florence – 2ème adjoint
Monsieur VENNET Gilles – 3^{ème} adjoint
Madame CHAMPREUX Martine -4^{ème} adjoint
Monsieur ANTOINE Thibaut
Madame VILLENEUVE Rachel
Monsieur HEISSAT David
Monsieur MARCHAL Frédéric
Monsieur MULLER Fabrice
Madame COLIN Orlane
Monsieur NEUGART Manuel

Membres absents représentés :

Madame LECLERC Régine procuration à CUNY Jean-Luc,
Monsieur GROSGEORGE Bruno procuration à CHACHAY Pierre,
Madame GRANDJEAN Karine procuration à MARCHAL Frédéric,
Madame RENARD Sandrine procuration à VILLENEUVE Rachel,
Monsieur LAURENT Olivier procuration à COLIN Orlane
Madame BRODRIE Sophie procuration à HEISSAT David.

Membre absent :

Madame HUGUEVILLE Bérangère.

Secrétaire de séance : Monsieur ANTOINE Thibaut.

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2025_46 : Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2025 du Conseil Municipal ;
2025_47 : Aménagement de l'étang communal en réserve incendie / dossier Fonds Vert ;
2025_48 : ENEDIS / servitudes sur parcelle cadastrée B 1956 ;
2025_49 : Rénovation de la mairie / demande de Fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges ;
2025_50 : Décision modificative n° 3 / virement de crédits / opération d'ordre ;
2025_51 : Etat d'assiette des coupes 2026 ;
2025_52 : SPL Xdemat / examen du rapport de gestion du Conseil d'administration 2024 ;
2025_53 : Proposition d'achat de la parcelle cadastrée B 1904 ;
2025_54 : Souscription d'un emprunt ;
2025_55 : Vote des tarifs 2026 ;

2025_56 : Rénovation du bâtiment de la mairie / demande de subvention DETR auprès de l'Etat ;

2025_57 : Soumission des parcelles forestières communales au régime forestier des forêts non domaniales.

2025_46 : Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2025 du Conseil Municipal.

Présenté par Pierre CHACHAY, Maire,

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le secrétaire.

Le procès-verbal en date du **26 septembre 2025** ayant été communiqué aux Conseillers municipaux dans la semaine qui a suivi la séance, Monsieur Pierre CHACHAY, Maire, demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler.

Sur la proposition de Monsieur Pierre CHACHAY, Maire, **le Conseil Municipal**, après avoir délibéré,

- **Adopte le procès-verbal du Conseil municipal du 26 septembre 2025.**

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

2025_47 : Aménagement de l'étang communal en réserve incendie / dossier Fonds vert.

Présenté par Jean-Luc CUNY, 1er adjoint délégué aux finances.

Projet : curage de l'étang destiné à être une réserve incendie DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie).

Le Conseil municipal acte l'absence de subventionnement D.E.T.R sur ce projet et valide la majoration du taux de subvention du Fonds Vert pour atteindre 80 % d'aides publiques maximum.

Dans ce contexte le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Fonds Vets	80%	34 208.80 €
Sous total financement public (80 %)		34 208.00 €
Fonds propres		8 552.20 €
Sous total collectivité		42 761.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Prend acte** de l'absence de subventionnement D.E.T.R sur ce projet et valide la majoration du taux de subvention du Fonds Vert pour atteindre 80 % d'aides publiques maximum.

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

2025_48 : ENEDIS / servitude sur parcelle cadastrée B 1956.

Présenté par Gilles VENNET, adjoint délégué aux travaux.

Vu la convention de servitudes du 28 janvier 2025 entre la Société ENEDIS et la commune de TAINTRUX, sur la parcelle cadastrée section B n° 1956 située lieu-dit 'Le Banbois et l'Envers',

Considérant la rédaction de l'acte authentique auprès de STEHLIN/JUND, notaires associés, sis à Sélestat,

M. VENNET demande au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié de constitution de servitudes entre la Société ENEDIS et la commune de TAINTRUX.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de constitution de servitudes sur la parcelle cadastrée B 1956 avec ENEDIS ainsi que tout document y afférent.

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

2025_49 : Rénovation de la mairie / demande de Fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges.

Présenté par Jean-Luc CUNY, 1^{er} adjoint délégué aux finances.

Vu le CGCT, notamment son article L5216-5 VI relatif aux Fonds de Concours pouvant être versés entre une Communauté d'Agglomération et ses communes membres,

Vu les critères et modalités d'attribution du fonds de concours définis par le règlement d'intervention,

Considérant que la Commune souhaite développer le projet suivant :

« Rénovation de la mairie, isolation thermique, chauffage, accessibilité et assainissement »

Considérant que le montant estimatif/prévisionnel de ce projet est de 939 978.09 € HT,

Considérant que ce programme communal rentre dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier du fonds de concours mis en place par la Communauté d'Agglomération,

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT HT
Union Européenne	NC	
Etat DETR	40%	160 000.00 €
Etat DSIL	/	
Etat-autre	/	
Conseil Régional du Grand Est		CLIMAXION en cours
Conseil Départemental des Vosges		En cours dépôt en 2026
Autre : Communauté d'Agglomération de St Dié		Dossier déposé
Autre		
Sous-total financement public (80% maximum)		160 000.00 €
Fonds propres		70 021.91 €
Emprunts		709 956.18 €
Sous-total collectivité		779 978.09 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION HT		939 978.09 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte le projet,
- Approuve le plan de financement prévisionnel du projet (avec mention des autres sources de financement mobilisées),
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une participation financière de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges au titre du Fonds de Concours,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention financière correspondante avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 1 (COLIN Orlane)

2025_50 : Décision modificative n° 3 / virement de crédits / opération d'ordre.

Présenté par Jean-Luc CUNY, 1^{er} adjoint délégué aux finances.

Dans le cadre des travaux de restructuration du bâtiment du Haut-Fer, il convient de rattacher des écritures ayant été imputées au compte 203 (frais d'études) sur les exercices 2020 et 2021.

M. CUNY propose d'inscrire les écritures suivantes au budget commune :

- Investissement dépenses : compte 2131-041 : 122 704.80 €
- Investissement recettes : compte 203-041 : 122 704.80 €

Pour rappel, les opérations d'ordre budgétaires n'ont pas d'incidence sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu à aucun encaissement ni décaissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide les écritures proposées ci-dessus.

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

2025_51 : Etat d'assiette des coupes 2026.

Présenté par Pierre CHACHAY, Maire.

Vu le Code Forestier et en particulier les articles L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, D214-21-1, L211-1, L212-1 à L212-4, R213-23, L214-3, L214-5 à L214-8, D214-22, D214-23, L214-9 à L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8 ;

Vu le Code de l'Environnement et en particulier les articles L362-1 et suivants ;

Vu les articles 15 à 23 de la Charte de la Forêt Communale ;

Vu le Cahier National de prescriptions d'exploitation forestière ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale et son programme de coupes ;

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts concernant les coupes à assurer au titre de l'exercice 2026 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'approbation de la proposition d'inscription des coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2025, sur leur désignation et leur destination au titre de cet exercice.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, sur la base de la proposition présentée par l'ONF en application de l'article R213-23 du Code Forestier, demande à l'Office National des Forêts

- **D'asseoir** les coupes de l'exercice 2026 récapitulées **dans le tableau annexé** à cette délibération, complété à la suite des débats,
- **Demande** à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites,
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

2025_52 : SPL Xdemat / examen du rapport de gestion du Conseil d'administration 2024.

Présenté par Pierre CHACHAY, Maire.

Par délibération n° 2019/25 du 24 juin 2019 notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 25 mars 2025, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa treizième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 24 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2024 et les opérations traduites dans ces comptes, après avoir entendu le commissaire aux comptes qui n'a formulé aucune remarque.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

- un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 340 au 31 décembre 2024),
- un chiffre d'affaires de 1 482 722 €,
- et un résultat de 354 489 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 1 677 465 €. Ce résultat, qui s'inscrit dans la continuité des résultats obtenus depuis 2020, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation pérenne des outils de dématérialisation de la SPL depuis la crise sanitaire ainsi que par la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance et désormais des développements mais également par la rémunération plus conséquente de placements bancaires.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil Municipal, après examen,

- **Décide d'approuver** le rapport de gestion du Conseil d'Administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

2025_53 : Proposition d'achat de la parcelle cadastrée B 1904.

Présenté par Pierre CHACHAY, Maire.

M. le Maire rappel à l'Assemblée la fermeture de la dernière boulangerie de notre commune effective à compter du 22 septembre 2025.

Il donne lecture du courrier du 14 octobre 2025, de Mme BROCHERAY Suzanne, propriétaire de la boulangerie, qui propose de céder ce bien, cadastré parcelle B 1904 d'une contenance de 21 ares 09, à la commune de TAINTRUX pour la somme de 85 000 €. Les frais notariaux seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide** d'acquérir la parcelle cadastrée B 1904 d'une superficie de 21 ares 09 ainsi que le bien immobilier pour la somme de 85 000 €,
- **Validé** la prise en charge des frais notariaux,
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer l'acte d'achat et tout document y afférent.

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

2025_54 : Souscription d'un emprunt.

Présenté par Jean-Luc CUNY, 1^{er} adjoint délégué aux finances.

Dans le cadre des travaux de rénovation de la mairie et des investissements futurs, M. CUNY propose de contracter un emprunt pour couvrir partiellement ses dépenses.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des offres de prêts des trois établissements bancaires sollicités (Crédit Agricole, Crédit Mutuel et la Banque des Territoires).

- **DECIDE** de souscrire à l'emprunt destiné à financer la rénovation du bâtiment de la mairie (isolation, accessibilité, assainissement) et des investissements futurs, auprès du Crédit Mutuel de SAINT-DIÉ-DES-VOSGES pour un montant : 1 000 000,00 €

Taux fixe : 3.55 %

Durée : 25 ans

Echéances trimestrielle de 15 126 €

Amortissement : trimestrialités constantes en capital et intérêts

Frais de dossier : 1 000 €

- **Autorise** le Maire ou se représentant à signer le contrat de prêt ainsi que tout document y afférent.

Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 1 (COLIN Orlane)

2025_55 : Vote des tarifs 2026.

Présenté par Pierre CHACHAY, Maire.

Le Conseil Municipal après avoir examiné les tarifs 2005 lors de la réunion plénière du 18 novembre 2025, propose les tarifs suivants applicable à compter du **1er janvier 2026**:

Les nouveaux tarifs 2026 seront applicables, pour les repas de cantine scolaire et la garderie, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026 :

Repas de cantine scolaire : 5.30 €

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Garderie par 1/4 d'heure : 0.40 €

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Repas à domicile et portage : 10 €

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Tarif à la semaine

Pour les habitants de la commune :

- Quotient familial CAF supérieur à 800 € : 42 €
- Quotient familial CAF inférieur à 800 € : 37 €

Pour les extérieurs :

- Quotient familial CAF supérieur à 800 € : 83 €
- Quotient familial CAF inférieur à 800 € : 78 €

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Concessions au cimetière

- Tombe simple 30 ans : 260 €
- Tombe simple 50 ans : 485 €
- Tombe double 30 ans : 465 €
- Tombe double 50 ans : 755 €
- Petite tombe simple 30 ans : 250 €
- Petite tombe simple 50 ans : 465 €

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Columbarium

- Case dans l'ensemble : 15 ans : 930 €
30 ans : 1 360 €
- Case individuelle enterrée : 15 ans : 1 290 €
30 ans : 1 800 €
- Jardin du souvenir : 100 €

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Salle polyvalente :

Grande salle :

Habitants journée : 260 €

Extérieurs journée : 510 €

Habitants w.end : 360 €

Extérieurs w.end : 710 €

Gratuit 2 fois par an pour **les Associations actives** de la Commune.

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Salle de réunion :

Extérieurs : 50 €

Gratuite pour les habitants

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Utilisation du matériel de vidéo projection, en option, de la salle polyvalente : 50 €.

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le Haut-Fer complexe associatif et sportif.

- **10 € de l'heure** pour l'utilisation par des Associations extérieures de la salle de judo et de la salle d'activités du complexe associatif et sportif du Haut-Fer,
- **50 €/jour** pour la location de la salle de réunion du Haut-Fer.

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Salle des fêtes mairie :

Habitants journée jusqu'à 22h00 : 120 €
Extérieurs journée jusqu'à 22h00 : 220 €

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Location ancien stade et abri de chasse de Chevry pour les habitants de Taintrux uniquement :

La journée jusqu'à 22h00 : 100 €

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Révision du droit de place :

Stationnement ponctuel : 20 €

1 emplacement hebdomadaire : 25 € par mois, payable tous les trimestres.

Plusieurs emplacements hebdomadaires : 30 € par mois, payable tous les trimestres.

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Cadeau de fin d'année du personnel communal :

Valeur : 70 €

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Récompense pour les jeunes diplômés du baccalauréat avec mention très bien et les jeunes mérites sportifs mineurs :

Bon d'achat d'une valeur : 50 €

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

2025_56 : Rénovation du bâtiment de la mairie / demande de subvention DETR auprès de l'Etat.

Présenté par Jean-Luc CUNY, 1^{er} adjoint délégué aux finances.

Dans le projet de travaux de rénovation du bâtiment de la mairie (isolation, accessibilité et assainissement), M. le Maire souhaite demander une aide financière à l'**Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)**

Montant total des travaux HT : 829 508.93 €

Coût de la maîtrise d'œuvre HT : 85 459.33 €

Coût des bureaux d'études HT : 15 319.83 €

Coût des bureaux de contrôle HT : 9 690.00 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la Commune souhaite déposer **une demande financière au titre de l'appui financier aux Territoires.**

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT HT
Union Européenne	NC	
Etat DETR	40%	160 000.00 €
Etat DSIL	/	
Etat-autre	/	
Conseil Régional du Grand Est		CLIMAXION en cours
Conseil Départemental des Vosges		En cours dépôt en 2026
Autre : Communauté d'Agglomération de St Dié		Dossier déposé
Autre		.
Sous-total financement public (80% maximum)		160 000.00 €
Fonds propres		70 021.91 €
Emprunts		709 956.18 €
Sous-total collectivité		779 978.09 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION HT		939 978.09 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- Adopte l'opération et les modalités de financement,
- Approuve le plan de financement prévisionnel,
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de l'Etat.

Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 1 (COLIN Orlane)

2025_57 : Soumission des parcelles forestières communales au régime forestier des forêts non domaniales.

Présenté par Pierre CHACHAY, Maire.

A la suite des différents achats de parcelles effectués par la commune entre 2018 et 2025, M. le Maire souhaite intégré ces parcelles forestières communales au régime forestier des forêts non domaniales afin que les services de l'Office National des Forêts en soit gestionnaire.

Parcelles concernées :**Délibération 2010_69 / Acte notarial du 14 juin 2018 établi par M° Gindein-Masseroli.**

- parcelle A 1193 lieudit 'Le Haut Jacques' d'une superficie de 1 are 75 centiares,

Délibération 2017_05 / Acte notarial du 14 juin 2018 établi par M° Gindein-Masseroli.

- Parcille A 1211 lieudit 'Le Haut Jacques' d'une superficie de 3 ares,
- Parcille A 1212 lieudit 'Le Haut Jacques' d'une superficie de 37 centiares,
- Parcille A 1213 lieudit 'Le Haut Jacques' d'une superficie de 65 ares,

Délibération 2021_16 / Acte notarial du 26 février 2024 établi par M° Gindein-Masseroli.

- parcelle B 1542 lieudit 'Le Banbois et l'Envers' d'une superficie de 37 ares 85 centiares,

Délibération 2023_05 / Acte notarial du 03 mai 2023 établi par M° Cezard-Michel.

- parcelle D 107 lieudit 'censes des journaux' d'une superficie de 38 ares 20 centiares,
- parcelle D 108 lieudit 'censes des journaux' d'une superficie de 5 ares 20 centiares,
- parcelle D 1495 lieudit 'censes des journaux' d'une superficie de 41 ares 56 centiares,
- parcelle D 1497 lieudit 'censes des journaux' d'une superficie de 56 ares 56 centiares,

Délibération 2024_30 / Acte notarial du 21 février 2025 établi par M° Gindein-Masseroli.

- parcelle B 1543 lieudit 'Le Banbois et l'Envers' d'une superficie de 37 ares 85 centiares,

Délibération 2024_56 / Acte notarial du 23 septembre 2025 établi par M° Gindein-Masseroli.

- parcelle cadastrée C 1121 lieudit 'Le petit Paris' d'une superficie de 17 ares,
- parcelle cadastrée C 1122 lieudit 'Le petit Paris' d'une superficie de 1 are 80 centiares,
- parcelle cadastrée C 1124 lieudit 'Le petit Paris' d'une superficie de 11 ares 30 centiares.

Délibération 2024_58 / Acte notarial du 15 avril 2025 établi par M° Gindein-Masseroli.

- parcelle cadastrée A 35 lieudit 'Le Haut des Grands Champs' d'une superficie de 23 ares 20 centiares,
- parcelle cadastrée A 36 lieudit 'Le Haut des Grands Champs' d'une superficie de 20 ares 20 centiares,
- parcelle cadastrée A 37 lieudit 'Le Haut des Grands Champs' d'une superficie de 12 ares 80 centiares,
- parcelle cadastrée A 38 lieudit 'Le Haut des Grands Champs' d'une superficie de 18 ares 10 centiares,
- parcelle cadastrée A 39 lieudit 'Le Haut des Grands Champs' d'une superficie de 2 ares 90 centiares,
- parcelle cadastrée A 40 lieudit 'Le Haut des Grands Champs' d'une superficie de 13 ares et 80 centiares,

- parcelle cadastrée A 47 lieudit ‘Le Haut des Grands Champs’ d’une superficie de 4 ares 80 centiares,
- parcelle cadastrée A 5054 lieudit ‘A la large Pierre’ d’une superficie de 34 ares 80 centiares.

Superficie totale : 4h 48a 04ca soit 44 804 m².

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **Décide** la soumission des parcelles énumérées ci-dessus au régime forestier des forêts non domaniales.

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

**Liste des mesures prises par le Maire notamment
dans le cadre de ses délégations (art. L2122-23 du CGCT)**

Le 29/09 : BC 83/2025 : GEORGES MOTOCULTURE : huile, filtre... (406.70€ TTC)

Le 30/09 : BC 83BIS/2025 : HYG’CO : produits ménagers : (526.30€ TTC)

Le 07/10 : BC 86/2025 : SAS GERARD DANIEL : travaux branchement pour le vidéoprojecteur SP (918.00€ TTC)

Le 08/10 : BC 87/2025 : ENT MAURICE : réparation chaufferie multiple rural (757.80€ TTC)

Le 15/10 : BC 88/2025 : GEORGES MOTOCULTURE : courroie (195.62€ TTC)

Le 20/10 : BC 89/2025 : GRANDBLAISE LEROY : pièces pour épareuse (204.95€ TTC)

Le 20/10 : BC 90/2025 : COLIS GOURMANDS 200 colis pour les Ainés (7008.01€ TTC)

Le 22/10 : BC 91/2025 : SARL MAURICE – réparation chaufferie multiple rural (3 330.00€ TTC)

Le 24/10 : BC 92/2025 : EUREKA – changement 2 tours ordinateurs + 1 portable Windows 11 (4391.40€ TTC)

Le 27/10 : BC 93/2025 : GEORGES MOTOCULTURE : AD Blue (180.00€ TTC)

Le 29/10 : BC 94/2025 : GEORGES MOTOTCULTURE : huile, bombe dégrippant, casque forestier (116.59€ TTC)

Le 14/11 : BC 96/2025 : STEEL CLOTURES : fourniture et pose d’un portillon école du centre (846.00€ TTC)

Le 17/11 : BC 97/2025 : COLIS GOURMAND : 24 colis pour les Ainés.

Le 18/11 : BC 98/2025 : REPAS DES ANCIENS : 63 repas (2 734.11€ TTC)

Informations diverses

Le 13/10/2025 : Communiqué de l’Association des Maires des Vosges (AMRF) suite à la nomination de Michel FOURNIER en tant que Ministre délégué à la Ruralité,

Le 20/10/2025 : Conférence communautaire, présentation des nouveaux tarifs de l’eau,

Le 13/11/2025 : Rénovation mairie, présentation du dossier PRO-DCE (projet du dossier de consultation des entreprises) ;

Le 20//11/2025 : installation de la vidéo projection à la salle polyvalente.

Le 20/11/2025 : bilan sur le coût du ramasse des objets encombrants par la commune.